



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 502-2024 relatif à la régie interne du conseil et du comité administratif (CA) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette a été adopté le 27 novembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 4 décembre 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Danielle Lambert, directrice générale et greff. - tris.  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Thomas, certifie avoir publié l'avis public ci-

haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

4 décembre 2024 entre 13h00 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 décembre 2024

Signature